

25 MAI 2023



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Largentière

Bureau des collectivités locales

Affaire suivie par : Adeline TROMBERT-GRIVEL

Tél. : 04 75 66 51 50

pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr

Largentière, le

22 MAI 2023

Recommandé avec Accusé de Réception

Le sous-préfet de LARGENTIERE

à

Monsieur le Maire

07110 ROCLES

Objet : Contrôle de légalité – Délibération DE_017_2023_001 relative aux indemnités des élus

Dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité qui m'est imparti par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, j'ai accusé réception sur l'application ACTES, le 11 mai 2023 de la délibération visée en objet.

Cette délibération n'est pas accompagnée d'un tableau en annexe, conformément aux dispositions de l'article L. 2123-20-1 du CGCT qui prévoit que : « ...III. - Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal, »

L'absence de tableau récapitulatif est donc de nature à entraîner l'illégalité de la délibération. La jurisprudence et notamment celle de la Cour administrative d'appel de Versailles a en effet conclu que : « ... l'absence du tableau annexe prévu pour toute délibération du conseil municipal relative aux indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres est de nature à entraîner l'illégalité de cette délibération ».

Aussi, je vous demande d'inviter votre conseil municipal à abroger cet acte et de délibérer à nouveau en tenant compte des dispositions légales.

La présente demande doit être regardée comme constituant un recours gracieux.

A défaut de prise en compte de ce recours à la réception du présent courrier, je me réserve la possibilité de saisir le tribunal administratif de Lyon de cette décision implicite de refus.

Mes services restent à votre écoute pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Le sous-préfet,


Patrick LEVERINO

Copie à Monsieur le responsable du SGC d'Aubenas